Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_074-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 29 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **07/07/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.
L'an 2026, le 29 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. HARDÉ Vincent

DÉLIBÉRATION 2026 -074 — Encadrement de l'imputation des dépenses au compte 6232 " Fêtes et cérémonies "

Rapporteur : M. Ludovic ÉPAILLARD, Adjoint délégué aux finances et au personnel

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales relatif aux pièces justificatives des dépenses publiques locales ;

Vu l'avis émis par les membres de la Commission « Finances et Personnel » réunis le 24 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de définir le périmètre des dépenses imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies » afin d'assurer une bonne lisibilité et un contrôle adapté de l'exécution budgétaire ;

Il est proposé au Conseil municipal :
- **d'autoriser** l'imputation au compte 6232 « fêtes et cérémonies » des dépenses suivantes, dans la limite des crédits inscrits au budget :
  - les dépenses liées à l'organisation des manifestations officielles et événements communaux, notamment les cérémonies officielles, commémorations, inaugurations, vœux du maire et réunions publiques, ainsi que les frais de réception associés, incluant les boissons et prestations de restauration, les décorations, la sonorisation, l'éclairage et plus généralement l'ensemble des moyens matériels nécessaires au bon déroulement de ces événements.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_074-DE

- les dépenses relatives aux récompenses et attentions protocolaires remises à l'occasion d'événements communaux, notamment les fleurs, bouquets et gerbes, ainsi que les médailles, coupes, plaques, gravures et présents offerts dans le cadre de manifestations telles que les naissances, mariages, décès, départs, manifestations sportives, culturelles ou économiques et réceptions officielles.
- les dépenses relatives aux animations et événements culturels ou scolaires organisés par la commune, incluant les prestations artistiques, spectacles, animations et interventions de prestataires, ainsi que les dépenses liées aux spectacles de Noël organisés par la commune au bénéfice des écoles communales.
- les dépenses de communication liées directement aux événements précités, comprenant les frais d'annonces, de publicité et de communication relatifs aux manifestations organisées par la commune.

- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
L'Adjointe
Pascale GOGUET